

**Aspects statistiques**

**N° 93**

**Mélanges démographiques**

---

<b>Sommaire</b>	<b>Page</b>
Natalité et fécondité générale à Genève : vingt ans d'évolution	3
Etrangers résidant à Genève : depuis quand ?	17
Acquisition de la nationalité suisse par des étrangers résidant dans le canton	25

---

L'Office cantonal de la statistique produit et recueille des informations dans tous les domaines de la statistique, les met à disposition et les diffuse. Il assure également la coordination de la statistique publique sur le plan cantonal.

**Principaux modes de diffusion :**

**Publications**

Voir liste en page 4 de couverture

**Téléphone**

022 / 787 67 07 (accès principal à l'Office)

022 / 787 67 67 (indice des prix à la consommation)

**Télécopieur**

022 / 736 29 45

**Vidéotex**

\*5703 ou \*STAT#

**Centre de documentation**

Ouvert au public de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

**Légende des signes**

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- ... donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- ( ) l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [ ] valeur peu significative
- e valeur estimée
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

*Reproduction et utilisation des chiffres autorisées avec mention de la source.*

**Office cantonal de la statistique**

8, rue du 31-Décembre  
Case postale 6255 1211 Genève 6



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
République et canton de Genève

## Aspects statistiques

N° 93

### Mélanges démographiques

---

Table des matières	Page
<b>Natalité et fécondité générale à Genève : vingt ans d'évolution</b>	3
Introduction	3
1. Natalité et fécondité générale	5
2. Fécondité générale par âge	9
3. Un coup d'oeil sur l'évolution de la fécondité mensuelle	12
4. En guise de conclusion !	14
Bibliographie	16
<i>Auteur : J.-E. Neury (Tél. 787 67 10)</i>	
<b>Etrangers résidant à Genève : depuis quand ?</b>	17
Introduction	17
1. Définition et méthodologie	17
2. La population retenue	18
3. Etrangers âgés de 18 ans ou plus selon la date d'arrivée dans le canton	19
<i>Auteur : P.-H. Girard (Tél. 787 67 34)</i>	
<b>Acquisition de la nationalité suisse par des étrangers résidant dans le canton</b>	25
Bibliographie	29
<i>Auteur : P. Pauli (Tél. 787 67 30)</i>	

---



# Natalité et fécondité générale à Genève : vingt ans d'évolution

---

## Introduction

1964 : on enregistre cette année-là, à Genève, 4 868 naissances vivantes, nombre le plus élevé jamais observé dans l'histoire de la République; le taux brut de natalité<sup>1</sup> atteint alors une valeur de 17,1 naissances vivantes pour 1 000 habitants, retrouvant celles que l'on avait connues au cours des années 1905-1910; la valeur de l'indicateur conjoncturel de la fécondité<sup>2</sup> se hisse, quant à elle, jusqu'à hauteur de 1,93 enfant par femme, valeur très proche de celle calculée au début du siècle.

Ce même type de situation se retrouve dans l'ensemble du pays : 112 890 naissances vivantes en 1964, record absolu ! Taux brut de natalité égal à 19,5 ‰, indicateur conjoncturel de la fécondité à 2,68.

Ces «sommets» faisaient suite à deux phases bien distinctes de l'évolution de la fécondité générale :

- d'une part une longue période de dépression (diminution puis stagnation), de quelque cinquante ans au moins, qui s'est terminée au début des années quarante;
- d'autre part une période de redressement longue d'un peu moins de vingt-cinq ans, durant laquelle on observe les valeurs-repère suivantes (pour la Suisse) : en 1941, 1,94 enfant par femme; en 1945/1946, 2,62; en 1951, 2,30; en 1964, enfin, 2,68.

Le milieu des années soixante est donc une époque de fécondité relativement élevée, du moins si on la mesure selon les «normes» de l'Europe de l'Ouest. C'est à ce moment que «survient (...) la tempête dans le ciel d'azur. Alors que pourtant aucun phénomène politique, économique ou social ne le laisse présager (nous sommes alors au plus fort des *Trente Glorieuses*)» [1:4a]<sup>3</sup>, la fécondité s'effondre brusquement, tant en Suisse qu'à Genève; il convient de noter que cette évolution ne leur est pas propre, mais qu'elle a été observée à peu près partout en Europe, comme le relève G. Calot<sup>4</sup> : «la secousse du milieu des années 1960 frappe simultanément et selon des modalités analogues tous les pays d'Europe occidentale, toutes les régions, toutes les catégories de population, qu'elles soient définies par le milieu social, le niveau culturel ou la religion. Les indicateurs conjoncturels diminuent presque partout d'au moins un enfant par femme entre 1965 et 1975, atteignant des valeurs sans précédent historique en période de paix. Le pays le plus éprouvé en 1975, avec 1,5 enfant par femme, est la République fédérale d'Allemagne, à l'économie pourtant florissante. Seuls les pays d'Europe méridionale échappent partiellement (Espagne, Italie, Portugal) ou totalement (Grèce) à la brutalité du phénomène, mais la période suivante (depuis 1975), durant laquelle les indicateurs marquent une certaine *stabilisation* ou

---

<sup>1</sup>Voir l'encadré de la page 4.

<sup>2</sup>Voir l'encadré de la page 8.

<sup>3</sup>Les nombres figurant entre [ ] renvoient à la bibliographie, située immédiatement après le texte. Le premier nombre indique la publication citée; le cas échéant, le ou les nombres figurant après deux points (:) indique(nt) le numéro de la (ou des) page(s) de la publication.

<sup>4</sup>Ancien directeur de l'Institut national d'études démographiques (Paris).

## Natalité et naissances vivantes

«Le mot *natalité* est utilisé pour désigner la fréquence des naissances au sein des populations proprement dites, à l'exclusion des sous-populations» (par exemple, femmes âgées de 15 à 49 ans, quel que soit leur état civil; femmes mariées ou célibataires, veuves ou divorcées, etc.). « On distingue les *naissances vivantes* ou naissances d'*enfants nés vivants*, des naissances d'*enfants mort-nés*, à l'aide de critères de vitalité tels que la respiration, la mobilité, le battement du coeur de l'enfant, après complète expulsion ou extraction» [2:85].

En Suisse, la définition de la *naissance vivante* actuellement retenue par l'Office fédéral de la statistique a été précisée au début des années cinquante, sauf erreur de notre part, par une Commission de médecins et de juristes, créée pour l'occasion par cet Office (alors «Bureau»); elle est la suivante : «est réputé né vivant, au sens de l'article 46 du Code civil suisse, et doit être déclaré comme tel, tout enfant qui, après son expulsion complète (tête, tronc, membres) du corps de la mère, respire ou chez lequel on observe au moins des battements du coeur, et dont la taille dépasse 30 cm». Cette définition est complétée par celle des *enfants mort-nés* : «est réputé mort-né, au sens de l'article 46 du Code civil suisse, et doit être déclaré comme tel, tout enfant qui, après son expulsion complète (tête, tronc, membres) du corps de la mère, ne respire pas, chez lequel on n'observe pas non plus de battements du coeur, et dont la taille dépasse 30 cm». Toutes deux sont accompagnées de considérations et de commentaires divers sur la question [3:40-46].

Le *taux brut de natalité* mesure la fréquence, exprimée en nombre d'événements pour 1 000 habitants, des naissances vivantes au sein d'une population, une année (voire une période) donnée; il est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de naissances vivantes recensées au cours de l'année considérée et le nombre moyen de personnes résidentes.

une *dégradation modérée* en Europe du Nord et de l'Ouest, est celle où la chute *se précipite* en Europe du Sud : l'Italie passe de 2,4 à 1,3 enfant par femme entre 1974 et 1990, l'Espagne de 2,8 à 1,4 entre 1976 et 1989, le Portugal de 2,6 à 1,4 entre 1976 et 1990, la Grèce de 2,3 à 1,4 entre 1979 et 1989» [1:6a].

Le but de cet article est de présenter brièvement l'évolution récente (depuis 1971) de la natalité et de la fécondité générale à Genève, illustrée par quelques résultats et allusions relatives aux années antérieures, avec quelques points de comparaison empruntés à la Suisse, voire à l'étranger. Nous verrons donc successivement l'évolution :

- des naissances vivantes et du taux brut de natalité;
- de l'indicateur conjoncturel de la fécondité;
- de la fécondité générale par groupe d'âges;
- des caractéristiques principales de la distribution par âge;
- de la fécondité générale, à court terme.

## 1. Natalité et fécondité générale

### 1.1 Naissances vivantes

Dès 1965, dans le canton, le nombre de naissances décroît rapidement et sans interruption (à l'exception de l'année 1977) jusqu'en 1980 (voir le tableau 1); par rapport à 1964, ce recul atteint 6,5 % en 1971, 23,6 % en 1975 et 27,5 % en 1980. De 1981 à 1985, le nombre de naissances reste approximativement stable (pour ces cinq années : moyenne égale à 3 654; écart-type<sup>5</sup> à 71; coefficient de variation<sup>5</sup> à 1,9 %). Dès 1986, on enregistre un accroissement irrégulier, mais marqué, du nombre de nouveau-nés et au cours des deux dernières années, celui-ci retrouve presque l'effectif recensé en 1964.

Grosso modo, l'ensemble du pays présente le même profil d'évolution ! Le nombre minimal de naissances est enregistré en 1978 (71 375; recul de 41 515 unités, ou 36,8 %, par rapport à 1964). Comparé à celui observé à Genève, ce recul est, relativement, nettement plus important; cela s'explique par un comportement reproducteur qui tend à devenir de moins en moins différent entre les divers cantons suisses, au fil des ans. De 1979 à 1985, le nombre de nouveau-nés «suisses» varie relativement peu (pour ces sept années : moyenne égale à 73 909; écart-type à 934; coefficient de variation à 1,3 %). Dès 1988, enfin, on enregistre une nouvelle augmentation du nombre des naissances (+ 14 % de 1987 à 1992); celle-là, toutefois, et contrairement à ce que l'on a vu pour Genève, ne permet pas de retrouver l'effectif de 1964, tout au plus celui observé vers 1973/1974. En 1992, le nombre de naissances vivantes reste inférieur de quelque 23 % à celui de 1964.

Genève et Suisse

Tableau 1

#### Naissances vivantes et taux brut de natalité<sup>1</sup>

Année	Naissances vivantes		Taux brut de natalité (‰)		Année	Naissances vivantes		Taux brut de natalité (‰)	
	GE	CH	GE	CH		GE	CH	GE	CH
1971	4 550	96 261	13,8	15,5	1982	3 628	74 916	10,1	11,7
1972	4 439	91 342	13,4	14,6	1983	3 619	73 659	10,0	11,5
1973	4 261	87 518	12,7	13,9	1984	3 768	74 710	10,3	11,6
1974	4 069	84 507	12,0	13,3	1985	3 693	74 684	10,0	11,5
1975	3 721	78 464	10,9	12,4	1986	3 934	76 320	10,5	11,7
1976	3 603	74 199	10,6	11,8	1987	3 864	76 505	10,3	11,7
1977	3 688	72 829	10,8	11,6	1988	4 254	80 345	11,3	12,2
1978	3 537	71 375	10,3	11,4	1989	4 268	81 180	11,3	12,2
1979	3 592	71 986	10,3	11,4	1990	4 377	83 939	11,5	12,5
1980	3 530	73 661	10,1	11,7	1991	4 739	86 200	12,4	12,7
1981	3 562	73 747	10,1	11,6	1992	4 695	86 910	12,2	12,7

1. Nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants.

Sources : OFS (Berne) et OCSTAT (Genève)

<sup>5</sup>L'écart-type mesure la fluctuation des observations autour de leur moyenne, au cours de la période considérée. Le coefficient de variation est le rapport, exprimé en %, de l'écart-type à la moyenne. Voir l'encadré de la page 8.

## 1.2 Taux brut de natalité

Les courbes de la fréquence des naissances au sein de l'ensemble de la population présentent, bien sûr, un aspect proche de celles de naissances vivantes, tant à Genève qu'en Suisse (voir le tableau 1 et le graphique 1).

Dans la République, la valeur du taux brut de natalité passe de 13,8 ‰ en 1971 (17,1 en 1964) à 10,0 ‰ en 1983; quelque peu erratique ensuite, cette valeur recommence à augmenter dès 1988 pour atteindre 12,4 ‰ en 1991 et 12,2 ‰ en 1992.

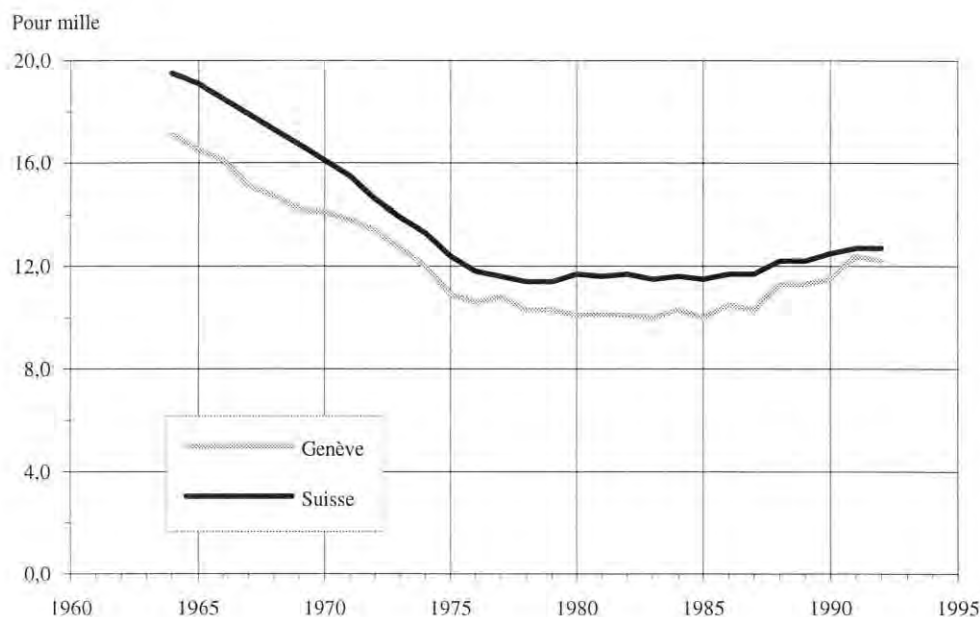
Sur le plan fédéral, le taux brut de natalité atteint 15,5 ‰ en 1971 (19,5 ‰ en 1964); sa valeur descend à 11,4 ‰ en 1978-1979 et se stabilise entre 11,5 ‰ et 11,7 ‰ durant les huit années qui suivent; légère augmentation ensuite (12,7 ‰ en 1991 et en 1992).

Seule remarque : les valeurs des taux bruts genevois d'une part, suisses de l'autre, tendent à converger au cours de la période sous revue (écart en faveur du second : en 1971/1973, 1,4 ‰; en 1990/1992, 0,6 ‰).

Genève et Suisse

Graphique 1

### Taux brut de natalité



## 1.3 Indicateur conjoncturel de la fécondité

Cet indice est celui que l'on calcule le plus fréquemment lorsqu'on veut étudier la fécondité générale du moment<sup>6</sup> (année après année).

Chacun le sait, la fécondité genevoise a toujours été nettement inférieure à celle observée dans l'ensemble de la Confédération<sup>7</sup>; et cette remarque reste valable pour les valeurs de l'indicateur qui concernent la période retenue, bien que l'écart tende à diminuer (voir le tableau 2 et le graphique 2).

<sup>6</sup>Voir l'encadré de la page 8.

<sup>7</sup>Cf. par exemple [5].



On l'a dit, passée l'année 1964, la baisse de la fécondité générale est soudaine et brutale. A Genève, la valeur de l'indicateur conjoncturel de la fécondité (ICF) était égale à 1,93 enfant par femme; elle chute sans discontinuer jusqu'en 1976, à 1,21 enfant (- 0,72 ou 37,3 %). En Suisse, la chute est plus rapide encore : de 2,68 enfant par femme à 1,51 en 1978; (- 1,17 ou 43,7 %).

Une assez longue période (environ une dizaine d'années) suit, pendant laquelle la fécondité reste presque étale (dans le canton : moyenne égale à 1,23; écart-type, 0,03; coefficient de variation 2,4 %; en Suisse : moyenne égale à 1,53; écart-type, 0,02; coefficient de variation, 1,3 %).

Enfin, dès 1988, on observe une légère tendance à la hausse; en 1992, l'ICF genevois atteint 1,45 (1,49 en 1991); l'ICF suisse se monte à 1,60 (1,61 en 1991).

A la lecture des chiffres du tableau 2, on peut faire deux constatations. La première est que le canton a retrouvé au début des années quatre-vingt-dix la valeur (1,44 enfant par femme en 1990/1992) qu'elle avait vingt ans plus tôt (1,45 en 1971/1973), alors que ce n'est absolument pas le cas de l'ensemble du pays (1,92 en 1971/1973 contre 1,60 en 1990/1992; diminution de 16,7 %). La seconde est que l'écart, sur les vingt ans considérés, entre la fécondité générale genevoise et la «suisse» s'est notablement réduit; il y a deux décennies, la première était inférieure de 25 % à la seconde; aujourd'hui la proportion équivalente n'est plus que de 10 %.

Genève et Suisse

Tableau 2

**Indicateur conjoncturel de la fécondité<sup>1</sup>**

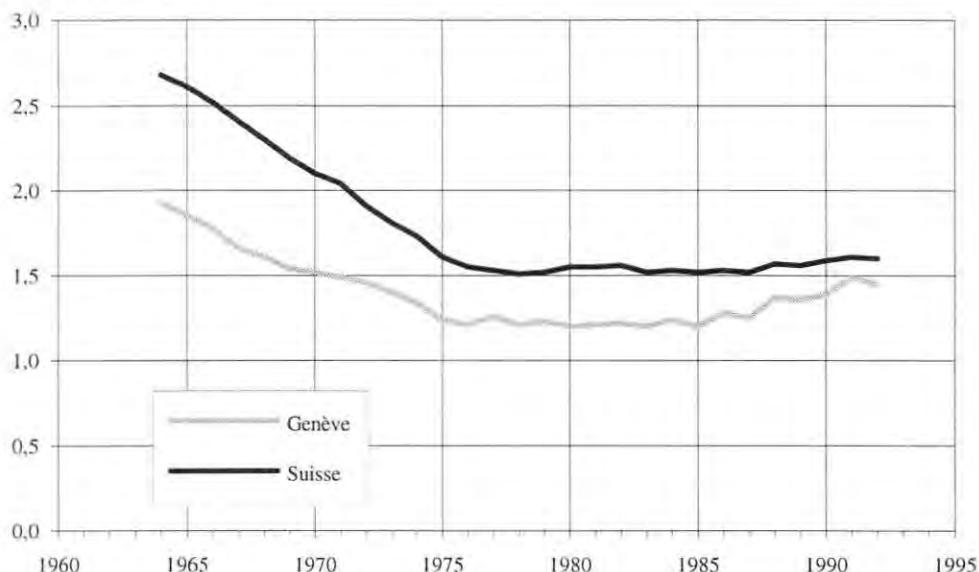
Année	Indicateur conjoncturel		Ecart entre GE et CH		Année	Indicateur conjoncturel		Ecart entre GE et CH	
	GE	CH	Nombre	%		GE	CH	Nombre	%
1971	1,49	2,04	- 0,55	- 27,0	1982	1,22	1,56	- 0,34	- 21,8
1972	1,46	1,91	- 0,46	- 24,1	1983	1,20	1,52	- 0,32	- 21,0
1973	1,40	1,81	- 0,41	- 22,7	1984	1,24	1,53	- 0,29	- 19,0
1974	1,34	1,73	- 0,39	- 22,5	1985	1,20	1,52	- 0,32	- 21,1
1975	1,24	1,61	- 0,37	- 23,0	1986	1,28	1,53	- 0,25	- 16,3
1976	1,21	1,55	- 0,34	- 21,9	1987	1,25	1,52	- 0,27	- 17,8
1977	1,26	1,53	- 0,27	- 17,6	1988	1,37	1,57	- 0,20	- 12,7
1978	1,21	1,51	- 0,30	- 19,9	1989	1,36	1,56	- 0,20	- 12,8
1979	1,23	1,52	- 0,29	- 19,1	1990	1,39	1,59	- 0,20	- 12,6
1980	1,20	1,55	- 0,35	- 22,6	1991	1,49	1,61	- 0,12	- 7,5
1981	1,21	1,55	- 0,34	- 21,9	1992	1,45	1,60	- 0,15	- 9,4

1. Nombre moyen d'enfants par femme.

Sources : OFS (Berne) et OCSTAT (Genève)

**Indicateur conjoncturel de la fécondité**

Nombre d'enfants par femme



**Fécondité générale, indicateur conjoncturel de la fécondité**

«On étudie sous le nom de *fécondité*, les phénomènes quantitatifs directement liés à la procréation des enfants au sein des populations ou des sous-populations» [2:85]. Par *fécondité générale*, il faut entendre la fécondité des femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans, par convention), quel que soit leur état matrimonial.

On sait que l'importance de la fécondité est fonction, entre autres, de l'âge de la femme. Pour mettre ce phénomène en évidence, on calcule des taux de fécondité générale par âge, ou, comme ici, par groupe d'âges. Les *taux de fécondité générale par groupe d'âges* sont obtenus en rapportant le nombre moyen de naissances vivantes pour une année donnée, qu'ont eues des femmes d'un certain groupe d'âges, à l'effectif moyen (pour la même année d'observation) des femmes du même groupe d'âges; leur valeur est exprimée ici en nombre de naissances vivantes pour 1 000 femmes. Précisons encore que l'âge de la mère pris en compte dans les calculs est celui atteint durant l'année civile de la naissance (et non l'âge révolu au moment de celle-ci).

L'*indicateur conjoncturel de la fécondité* (ICF) résulte de la somme des taux de fécondité générale par âge d'une année donnée. Comme indice de la fécondité, il est indépendant de la structure par sexe et par âge de la population, de sorte qu'on peut considérer qu'il représente la parité moyenne d'un groupe de femmes parcourant leur période de procréation et ayant à chaque âge les taux en question (hypothèse supplémentaire : mortalité nulle) [4:12-13]. L'indicateur est exprimé ici en nombre moyen d'enfants par femme. L'interprétation de ses variations annuelles successives est parfois difficile puisqu'il mesure la «conjoncture» observée à un moment donné et non la descendance finale d'une génération féminine.

On peut voir deux éléments d'explication à ce mouvement de convergence !

Le premier réside dans la tendance générale<sup>8</sup> à une homogénéisation certaine du comportement procréateur des couples mariés; tout se passe comme si ceux-là se conformaient à un «modèle normatif» d'une famille ayant un nombre moyen d'enfants peu élevé et dont l'écart-type va constamment en se rétrécissant. A l'appui de ce propos, on peut donner quelques éléments chiffrés [5:37], tirés d'exemples pris dans les cantons romands. Les promotions de mariages conclus durant la période 1917-1921<sup>9</sup>, en Suisse romande, ont eu, en moyenne<sup>10</sup>, 3,03 enfants (écart-type : 1,32; coefficient de variation : 43,6 %) <sup>11</sup>; par contre, dans les promotions de mariages<sup>12</sup> célébrés de 1956 à 1960, on observe un nombre moyen d'enfants égal à 2,38 (écart-type : 0,46; coefficient de variation : 19,3 %). Ces résultats, bien que partiels, illustrent bien le mouvement considéré : nombre moyen d'enfants en forte baisse et dispersion autour de cette moyenne de plus en plus restreinte.

Le deuxième élément d'explication tient à l'évolution divergente, à Genève et en Suisse, de la proportion de naissances hors-mariage (voir par exemple [6]); cette proportion a bien sûr une influence sur la valeur de l'indicateur conjoncturel de la fécondité : à fécondités légitimes égales, plus le nombre de naissances hors-mariage est important, plus la valeur de ce dernier indicateur est élevée. Or, à Genève, la proportion des naissances de mères non mariées croît plus rapidement qu'en Suisse. Il y a une vingtaine d'années, sur 100 naissances vivantes recensées dans le canton, 3,4 l'étaient hors-mariage; en Suisse, 3,7 %. Aujourd'hui, cette même proportion est supérieure à 10% à Genève, et elle est égale à 6,3 % dans l'ensemble de la Confédération.

## 2. Fécondité générale par âge

### 2.1 Taux selon le groupe d'âges quinquennal

Les valeurs successives prises par l'indicateur conjoncturel de la fécondité depuis une vingtaine d'années résultent, en gros, d'une diminution de la fécondité aux âges jeunes (moins de 30 ans), d'une augmentation pour les âges plus élevés (30-44 ans; voir le graphique 3).

Très schématiquement, on observe les mouvements suivants :

- A moins de 20 ans, la fécondité, très faible, passe de 10 naissances vivantes pour 1 000 femmes en 1971 à 3 en 1979 et 1980; elle reste stable ensuite, oscillant entre 2 et 5.
- A 20-24 ans, la fécondité chute de manière quasi continue de 1971 (72 ‰) à 1987 (33 ‰); elle reste à peu près stable ensuite.
- A 25-29 ans, groupe d'âges modal, on comptait quelque 109 naissances vivantes pour 1 000 femmes, en 1971/1973, 92 dix ans plus tard. Au cours des dix dernières années, vague tendance à la hausse, mais oscillations d'une certaine ampleur (sur 9 ans : moyenne, 96,4; écart-type, 4,1; coefficient de variation, 4,3 %).
- De 1971 à 1975, recul de la fécondité à 30-34 ans, puis augmentation continue (de 62 ‰ en 1975 à 98 ‰ aujourd'hui).

---

<sup>8</sup>Cf. *supra* ce qui a été dit au sujet de l'Europe.

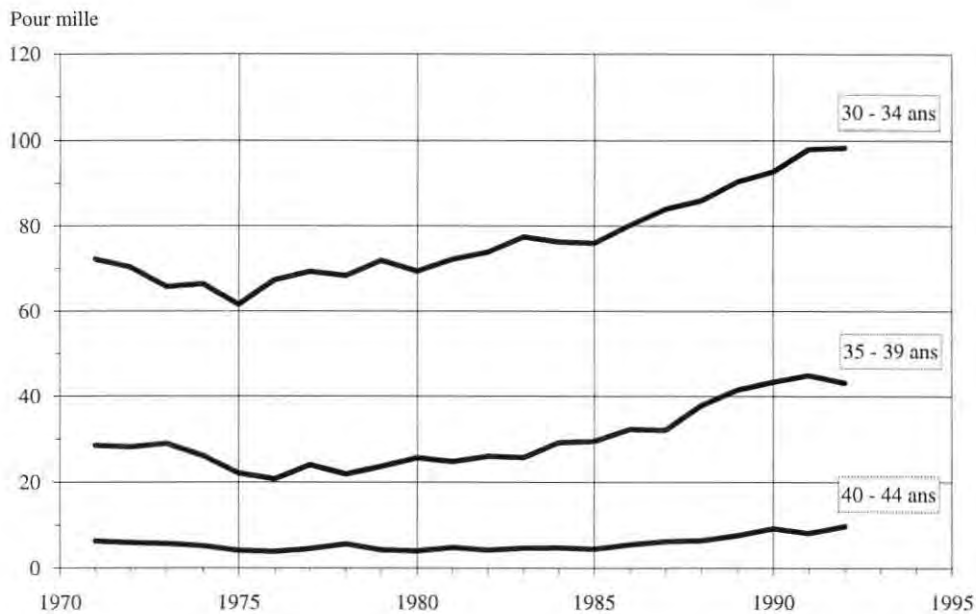
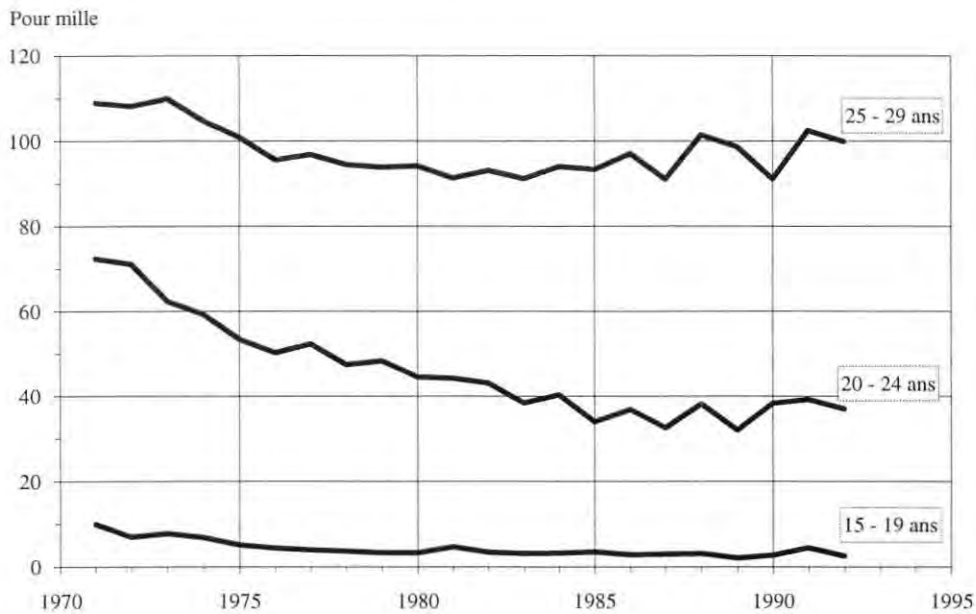
<sup>9</sup>Promotions recensées en 1941, dans cinq cantons.

<sup>10</sup>Moyenne non pondérée.

<sup>11</sup>Y compris les familles sans enfants.

<sup>12</sup>Promotions recensées en 1980, dans six cantons.

Taux de fécondité générale par groupe d'âges



- Les femmes âgées de 35-39 ans voient d'abord leur fécondité tendre à la baisse jusque vers 1976 (21 ‰), croître légèrement jusqu'en 1987 (32 ‰), rapidement depuis (43 ‰ en 1992).
- Enfin la fécondité des femmes les plus âgées<sup>13</sup> reste à peu près égale durant près de 15 ans, pour augmenter ensuite légèrement (de 6 ‰ en 1986/1988 à 10 ‰ en 1992).

En résumé, les valeurs successives de l'indicateur conjoncturel de la fécondité genevois :

- sont «tirées vers le bas» (et ce depuis 1965) jusqu'au milieu des années soixante-dix par la baisse de la fécondité à tous les âges;

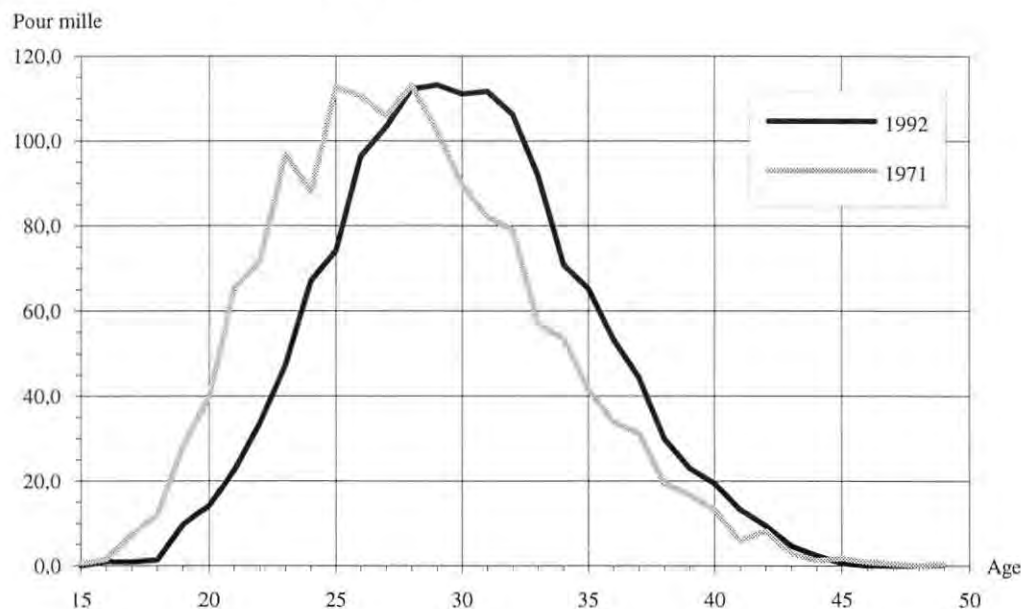
<sup>13</sup>Dès 45 ans, la fécondité est statistiquement négligeable.

- sont «tirées vers le haut» dès 1986/1987 par l'augmentation continue de la fécondité aux âges les plus élevés.

Canton de Genève

Graphique 4

### Taux de fécondité générale par âge



## 2.2 Remarques sur quelques caractéristiques de la distribution des taux de fécondité générale par âge

Les mouvements évoqués ci-dessus ont bien entendu une influence sur les profils de la courbe des taux de fécondité générale par âge; en une vingtaine d'années, on observe un net glissement de cette courbe vers la droite de l'abscisse (cf. graphique 4), l'aire déterminée par celle-là restant presque la même (rappel : ICF 71 = 1,49; ICF 92 = 1,45).

En bref, ce glissement peut être illustré comme suit, sur vingt ans (voir le graphique 5) :

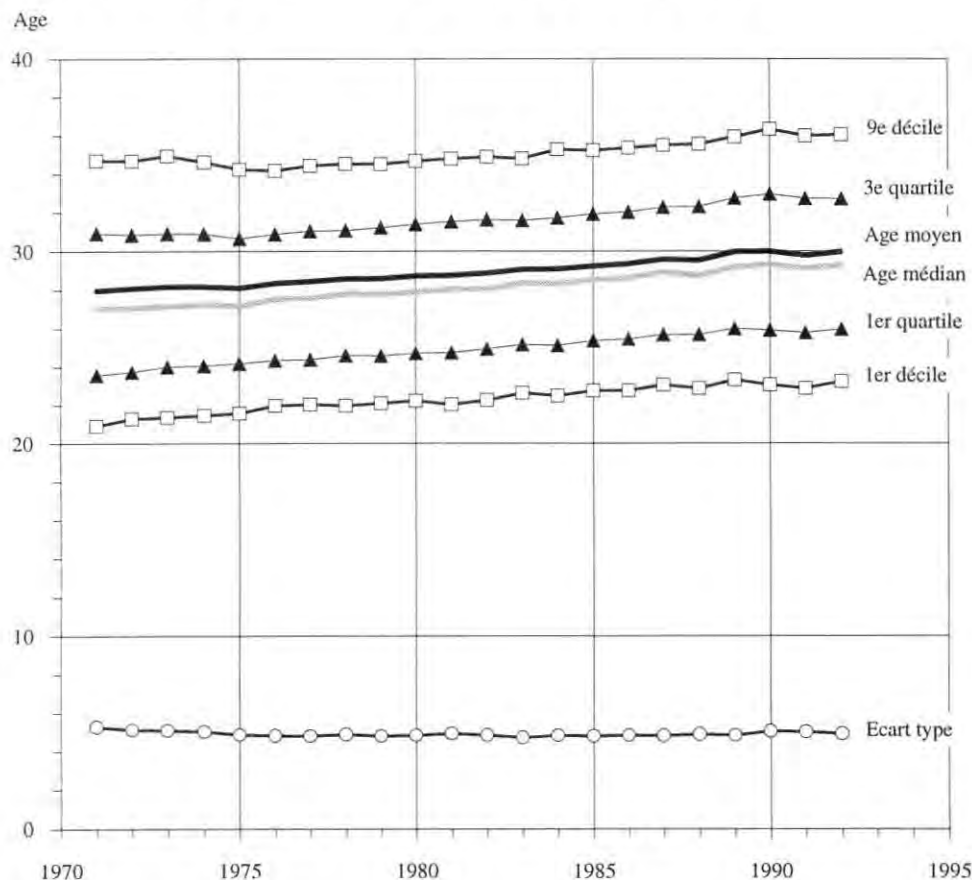
- l'âge moyen à la naissance augmente de deux ans, ce qui est rapide (à peu près deux fois plus que dans l'ensemble du pays);
- l'âge médian<sup>14</sup> passe de 27,06 ans à 29,27 (accroissement<sup>14</sup> approximatif de deux ans et deux mois et demi);
- l'âge au 1er décile<sup>15</sup> augmente de deux ans et près de quatre mois (de 20,92 ans à 23,22), ce qui est nettement plus élevé que ...
- ... l'accroissement de l'âge au 9e décile<sup>16</sup> (un an et quatre mois, de 34,68 ans à 36,04);
- la dispersion des taux autour de la moyenne reste remarquablement stable (voir aussi le graphique 5, valeur de l'écart-type).

<sup>14</sup> 50 % des naissances ont lieu avant cet âge, 50 % après.

<sup>15</sup> 10 % des naissances ont lieu avant cet âge, 90 % après.

<sup>16</sup> 90 % des naissances ont lieu avant cet âge, 10 % après.

**Caractéristiques de la distribution des taux de fécondité générale**



**3. Un coup d'oeil sur l'évolution de la fécondité mensuelle**

Le profil des valeurs annuelles successives de l'indicateur conjoncturel de la fécondité ne présente pas d'oscillations importantes (cf. le graphique 1); il n'en va pas de même de celui des valeurs mensuelles<sup>17</sup>.

L'analyse de la fécondité mensuelle n'est faite que dans des cas particuliers et il faut bien reconnaître que pour une population et un territoire aussi restreints que ceux du canton, l'utilité pratique des résultats obtenus n'est pas d'une évidence extrême.

Nous pensons toutefois intéresser le lecteur en lui montrant (cf. le graphique 6), à titre d'exemple, quelles sont les valeurs brutes que l'ICF a prises, mois après mois, au cours des cinq dernières années (de 1988 à 1992, les données concernant cette année-ci étant provisoires). Ces valeurs sont influencées, pour l'essentiel, par le nombre de naissances vivantes observé chaque mois<sup>18</sup>; il n'est donc pas étonnant qu'elles présentent un profil très heurté. Par exemple, sur les cinq années considérées, la valeur minimale brute observée a été de 1,17 enfant par femme (en février 1988), la valeur maximale brute de 1,72 (en mai 1991, + 47 %).

<sup>17</sup>Celles-là sont obtenues en faisant le rapport du nombre de naissances vivantes observé un mois donné et de l'effectif moyen d'une génération féminine estimé pour ce même mois; ces résultats ont été calculés, pour l'OCSTAT, par l'Institut national d'études démographiques (Paris).

<sup>18</sup>L'évolution mensuelle de l'effectif de la génération féminine est très stable.

Les causes de ces oscillations sont les suivantes :

- La longueur du mois (28, 29, 30 ou 31 jours); toutes choses égales par ailleurs, on peut logiquement s'attendre qu'un mois de 31 jours «produise» plus de naissances qu'un mois plus court. C'est ainsi que depuis 1971, on a observé à 16 reprises (sur 22) un nombre de naissances plus élevé en janvier qu'en février.
- La composition d'un mois (nombre de lundis, mardis, ...); aujourd'hui les accouchements sont assez largement programmés selon le jour de la semaine et il naît sensiblement moins d'enfants un samedi ou un dimanche qu'un mercredi ou un jeudi, voire un vendredi<sup>19</sup>. Un mois comptant cinq samedis ou cinq dimanches devrait logiquement, *ceteris paribus*, voir naître moins d'enfants qu'un mois avec cinq mercredis et cinq jeudis.
- Les variations saisonnières; bien qu'elles soient moins marquées qu'il y a quelques décennies, elles ont encore une influence sur le nombre de naissances par mois. Au cours des vingt-deux dernières années, le joli mois de mai a été celui qui a été le plus «prolifique», à douze reprises.
- Les variations aléatoires; sur un territoire exigu, celles-là jouent un rôle vraisemblablement non négligeable. Aujourd'hui, la fécondité est parfaitement maîtrisée; on peut toutefois penser qu'une fois la décision<sup>20</sup> prise d'avoir un enfant, l'arrivée de celui-là n'est pas planifiée «au mois», encore que ...

L'observation des valeurs mensuelles brutes de l'indicateur conjoncturel de la fécondité présente quelque intérêt; celle des valeurs lissées (cf. graphique 6), qui mettent en évidence la *tendance du mouvement* l'est tout autant. Durant 36 mois (de janvier 1988 à décembre 1990), la tendance est à une hausse lente de la fécondité : 1,33 enfant par femme en début de période, 1,43 (+ 0,2 % par mois) en fin de période. Ensuite, sur deux années, on retient trois phases :

- hausse rapide de janvier (ICF = 1,41) à août 1991 (1,53 ou + 1,2 % par mois);
- diminution quasi symétrique jusqu'en mai 1992 (1,40);
- nouvelle reprise jusqu'à décembre 1992 (1,49).

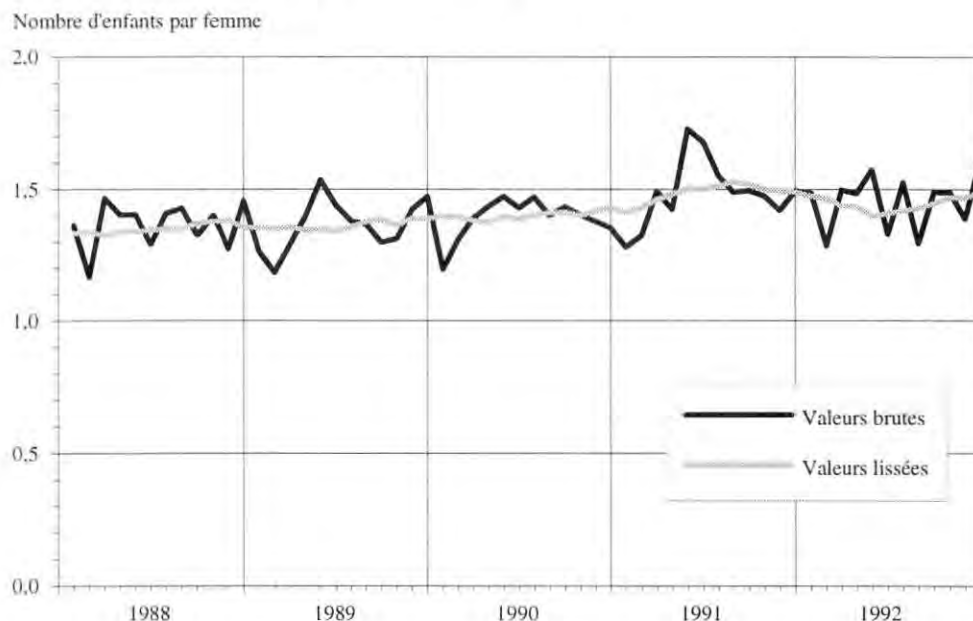
Ainsi donc, deux valeurs successives très proches de l'ICF (1,49 en 1991; 1,45 l'année suivante) résultent-elles de deux types d'évolution fine, inverses et symétriques : augmentation puis diminution dans le premier cas, baisse puis hausse dans le second.

---

<sup>19</sup>Pour la Suisse, cf. [7]. A Genève, en 1989/1991 par exemple, sur 700 naissances hebdomadaires on en comptait 103 le mercredi, 109 le jeudi, 93 le samedi et 91 le dimanche.

<sup>20</sup>Cette décision découle de mille facteurs impossibles à mentionner ici !

**Indicateur conjoncturel de la fécondité, par mois**



#### 4. En guise de conclusion !

Les causes de l'évolution à long terme de la fécondité sont connues (cf. par exemple [8:69-113] et [9:29-34]) et nous n'y reviendrons pas ici, sinon pour dire qu'elles s'appliquent bien sûr au cas genevois, même si Genève a toujours été «en avance sur son temps».

Mais que peut-on dire de l'évolution observée à Genève au cours des trente dernières années ? Il faut bien avouer que cela n'est guère aisé !

D'une part la République a des structures, notamment de nature socio-économique et culturelle, qui lui sont propres et qui expliquent une très faible fécondité traditionnelle. Et précisons bien que si, à l'aune genevoise, la fécondité cantonale pouvait paraître élevée au milieu des années soixante, elle restait en réalité très basse par comparaison avec les pays, les régions ou les cantons environnants.

D'autre part, Genève n'est pas une île; les comportements nouveaux, les modes, les aspirations neuves ne se contentent pas de simplement venir battre ses murs ... et la «brutale» diminution observée dès 1965 est inférieure, en valeur relative, à celles survenues en Suisse et en Allemagne, du même ordre de grandeur que les évolutions comptabilisées en France ou en Belgique (il est vrai qu'à Genève «on partait de moins haut»). Notons enfin que l'intensité de la fécondité générale calculée pour les années 1975 à 1985 environ n'a fait que rejoindre celle prévalant du début des années vingt à la fin des années trente.

Il est très probable que les causes particulières qui ont conduit la fécondité à diminuer à Genève au cours des trente dernières années ont été, au moins partiellement, de même nature que celles qui ont entraîné la baisse de la fécondité européenne.

Parmi toutes ces hypothèses se dégage une certitude : Genève n'est plus un cas qui peut être considéré comme particulier. En 1991, l'indicateur conjoncturel de fécondité était égal à 1,49 enfant par femme dans le canton; à titre d'exemple, la même année, cet indice a atteint 1,77 en France, 1,48 dans l'ex-RFA



et 1,40 dans l'ex-RDA (en 1990), 1,60 au Luxembourg, 1,51 au Portugal, 1,28 en Espagne et 1,61 en Suisse. Il y a une trentaine d'années, cette situation de très faible fécondité ne se rencontrait que dans certaines zones fortement urbanisées<sup>21</sup>; aujourd'hui on l'observe à l'échelon de pays entiers.

Pour terminer sur un ton que l'on peut qualifier d'optimiste, il convient de noter que l'on enregistre ces dernières années une certaine reprise de la fécondité dans quelques pays, qui, comme le dit Calot [1:7a], «pourrait bien être annonciatrice d'un prochain relèvement appréciable des indicateurs conjoncturels de la fécondité dans la plupart des pays d'Europe occidentale (pays d'Europe méridionale mis à part)». Mais comme le précise l'ancien directeur de l'INED : «ces augmentations probables des indicateurs conjoncturels ne devront pourtant pas être considérées comme marquant une reprise *véritable* de la fécondité, mais comme résultant essentiellement d'un arrêt du vieillissement du calendrier de la fécondité, à tout le moins d'un ralentissement de ce vieillissement, associé à une moindre dégradation – voire, au début, à une stabilisation – de la descendance finale»<sup>22</sup>.

Qu'en sera-t-il à Genève ? Courageux mais pas téméraires, nous nous garderons bien de toute supputation !

---

<sup>21</sup>Exemples : en Suisse, le canton de Bâle-Ville, la ville de Zurich; à l'étranger : grandes agglomérations d'Allemagne et d'Italie du Nord. Ajoutons que de récents calculs fait par l'OCSTAT révèlent que les cantons de Zurich, de Bâle-Ville et du Tessin ont, autour du recensement de 1990, une fécondité générale inférieure à celle observée dans le canton de Genève.

<sup>22</sup>Descendance finale des générations féminines.

## Bibliographie

### 1. Liste des ouvrages cités dans le texte

- [1] CALOT Gérard. *La fécondité en Europe, évolutions passées, perspectives d'avenir, les actions possibles et leur efficacité*. In : Actes de la Conférence internationale *Ressources humaines en Europe à l'aube du 21e siècle*, Deuxième session, Luxembourg, EUROSTAT et Gouvernement du Luxembourg, 1991:1-34.
- [2] UNION INTERNATIONALE POUR L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE DE LA POPULATION. *Dictionnaire démographique multilingue, volume français*, Deuxième édition préparée par Louis Henry, Liège, Ordina Editions, 1981 (179 p.).
- [3] BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Mouvement de la population en Suisse, 1949-1956/57, Texte*, Statistique de la Suisse, 275e fascicule, Berne, Bureau fédéral de la statistique, 1959 (309 p.).
- [4] NEURY Jean-Emile. *Indicateurs démographiques cantonaux, 1960 et 1970*, Contribution à la statistique suisse, 44e fascicule, Berne, Bureau fédéral de la statistique, 1977 (187 p.).
- [5] NEURY Jean-Emile. «Nouvelles» familles genevoises. *Quelques considérations sur la structure des familles dans le canton de Genève, comparée à celles des cantons romands et de la Suisse, selon les résultats de divers recensements*, Etudes et documents n°13, Genève, Service cantonal de statistique, octobre 1991 (39 p.).
- [6] GIRARD Paul-Henri. *Note sur l'évolution récente des conceptions hors-mariage à Genève et en Suisse*, Aspects statistiques n° 71, Genève, Service cantonal de statistique, novembre 1989 (17 p.).
- [7] PACCAUD Fred et NEURY Jean-Emile. *Evolution de la répartition journalière et horaire des naissances en Suisse*, Contribution à la statistique suisse, 114e fascicule, Berne, Office fédéral de la statistique, 1984 (40 p.).
- [8] NATIONS UNIES. *Causes et conséquences de l'évolution démographique*, Volume I, New York, Nations Unies, 1978 (698 p.).
- [9] BLANC Olivier et al. *Les Suisses vont-ils disparaître ?*, Berne et Stuttgart, Paul Haupt, 1985 (245 p.).

### 2. Autres publications à consulter

- OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *Annuaire statistique*, éditions successives, Genève, Office cantonal de la statistique, 19xx (nombre de pages selon éditions).
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Annuaire statistique de la Suisse*, éditions successives, Zurich, Editions de la «Neue Zürcher Zeitung», 19xx (nombre de pages selon édition).
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Mouvement de la population en Suisse*, éditions successives, Berne, Office fédéral de la statistique, 19xx (nombre de pages selon édition).
- CONSEIL DE L'EUROPE. *Evolution démographique récente en Europe et en Amérique du Nord, 1992*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1993 (382 p.).

# Etrangers résidant à Genève : depuis quand ?

---

## Introduction

Le 6 juin 1993 les électeurs du canton de Genève se prononçaient sur l'initiative populaire intitulée : "Toutes citoyennes, tous citoyens !", pour les droits politiques aux étrangers.

Cette initiative proposait de modifier la Constitution de la République et canton de Genève, principalement, par l'introduction d'un art. 42 définissant les droits politiques des étrangers : "Les étrangers, sans distinction de sexe, âgés de 18 ans révolus, ont l'exercice des droits politiques, à condition qu'ils aient résidé en Suisse depuis 10 ans (et qu'ils ne se trouvent pas dans un cas prévu par l'art. 43)<sup>1</sup>".

Cette initiative a été largement rejetée par près de 70 % des votants (69,2 %).

Avant et pendant la campagne, de nombreux commentaires et prises de positions ont été émis sur les conséquences politiques et sociales de l'éventuelle participation aux élections et votations des étrangers. Il a paru intéressant à l'Office cantonal de la statistique, d'une part, d'évaluer quel aurait été le nombre d'étrangers résidant dans le canton qui auraient rempli les critères de la nouvelle loi (être âgé de 18 ans révolus et avoir résidé en Suisse depuis 10 ans) et, d'autre part, d'examiner le profil dans le temps des arrivées à Genève de ces adultes, électeurs potentiels, selon leur principale communauté nationale d'origine.

## 1. Définition et méthodologie

L'Office cantonal de la population (anciennement Contrôle de l'habitant) a mis sur pieds, dès fin 1988, une base de données complète et informatisée de la population du canton (BD-CALVIN). Les chiffres servant à ce bref tour d'horizon sont extraits de la BD-CALVIN et correspondent à ceux calculés sur cette base pour établir la statistique de la population résidente du canton publiée par l'Office cantonal de la statistique.

La population étrangère répondant aux critères du projet de loi sur les droits politiques des étrangers est, ci-après, sous-estimée. En effet, quoique la date d'arrivée en Suisse soit incluse dans les enregistrements de la base de données de l'Office cantonal de la population, cette date, pour des raisons techniques<sup>2</sup>, n'a pu être retenue pour les calculs et a été remplacée par la date d'arrivée dans le canton.

Or, un certain nombre d'étrangers résidant depuis moins de dix ans dans le canton sont, néanmoins, en Suisse depuis dix ans ou plus et répondraient donc aux exigences de la nouvelle loi.

---

<sup>1</sup> Art. 43 : Ne peuvent exercer de droits politiques dans le canton :

- a) ceux qui sont interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;
- b) ceux qui exercent des droits politiques hors du canton;
- c) ceux qui sont au service d'une puissance étrangère.

<sup>2</sup> L'Office cantonal de la statistique, pour calculer les statistiques de population du canton, n'extrait de la BD-CALVIN qu'une partie des données de celle-ci. Les enregistrements retenus ici ne comprennent pas la date d'arrivée en Suisse.

Pour les étrangers établis à Genève depuis plus de 10 ans, la différence entre ceux arrivés directement dans le canton et ceux venus d'abord ailleurs en Suisse puis à Genève se monte à environ 4 %. Il faudra donc garder à l'esprit que la population étrangère à laquelle il est fait référence ci-après (âgée de 18 ans) doit être réévaluée de 4 % pour être strictement conforme aux critères définissant la population concernée par l'initiative (résidence en Suisse depuis 10 ans).

## 2. La population retenue

Au 31 décembre 1992, le nombre total de résidents étrangers du canton s'élevait à 143 671. Parmi ceux-là, 113 565, soit le 79,0 %, étaient âgés de 18 ans ou plus. De cette catégorie en âge d'exercer les droits politiques, selon l'initiative, 59 926 (52,8 %) étaient établis depuis dix ans dans le canton (environ 62 300 [+ 4 %] si l'on tient compte de l'arrivée en Suisse, soit le 55 % des 113 565 étrangers de 18 ans ou plus).

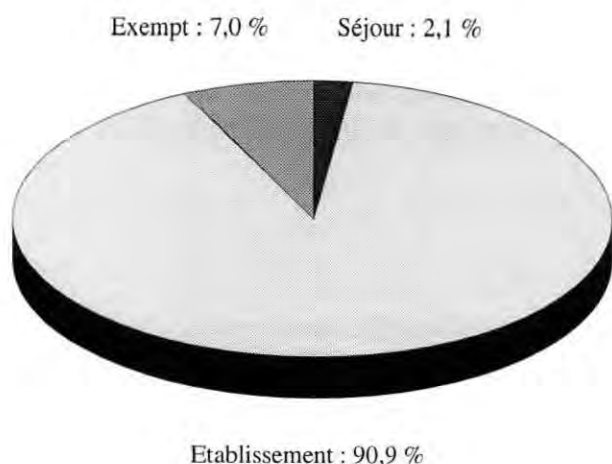
De la population répondant aux critères du projet de loi (18 ans révolus et 10 ans de résidence), neuf étrangers sur dix (90,9 %) étaient titulaires d'un permis C (établissement); 7,0 % étaient des fonctionnaires internationaux (exempts de permis); 2,1 % avaient un permis B (renouvelable annuellement).

*Canton de Genève*

*Graphique 1*

**Population étrangère âgée de 18 ans ou plus résidant dans le canton depuis 10 ans, selon le type de permis<sup>3</sup>**

Situation à fin 1992



Parmi cette population touchée par l'initiative (59 926 personnes), les principales nationalités sont, par ordre d'importance numérique : l'Italie (19 384), l'Espagne (12 146), la France (10 334) et le Portugal (2 331). Ces quatre pays représentent près des trois quarts (73,7 %) de la population résidente étrangère répondant aux critères légaux de l'octroi des droits politiques aux étrangers.

<sup>3</sup>N'apparaissent pas sur le graphique, 31 personnes classées sous "autres permis", soit le 0,051 %.

### 3. Etrangers âgés de 18 ans ou plus selon la date d'arrivée dans le canton

Grâce à la BD-CALVIN de l'Office cantonal de la population, il est possible de connaître le profil de la population résidente étrangère du canton selon la date d'arrivée (ici l'année). Il s'agit de la dernière date d'entrée dans le canton. La répartition de la population résidente selon l'année d'installation est équivalente au solde net des mouvements démographiques : sont inclus, les arrivées (immigrants) et les naissances; en sont exclus, les départs (émigrés) et les personnes décédées. Dans le cas de la population d'origine étrangère spécifiquement, ne seront pas non plus pris en compte les étrangers devenus Suisses, par naturalisation, mariage, etc. Dans l'interprétation des résultats et graphiques, il faut, en outre, tenir compte de l'incidence de la date de référence sur le nombre d'étrangers résidant encore à Genève à fin 1992. En effet, plus la période considérée est proche, moins nombreux auront été les départs et changements de nationalité soustraits de la population étrangère établie. Il est donc nécessaire de tenir compte de ce phénomène dans l'appréciation du volume des populations étrangères arrivées dans le canton récemment.

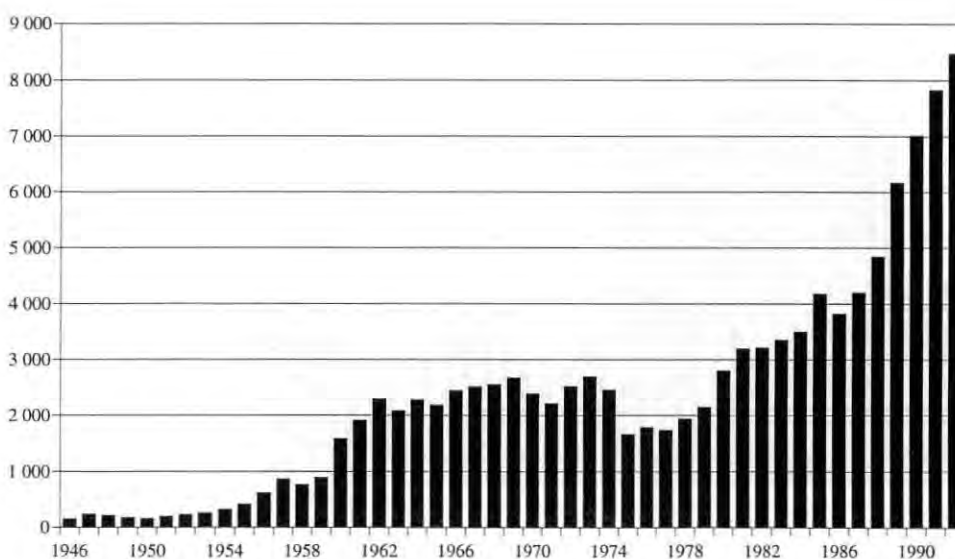
Seront présentés, ci après, d'abord le profil général des installations dans le canton de l'ensemble des résidents étrangers âgés de dix-huit ans ou plus puis, parmi ceux-là, la répartition annuelle des arrivées à Genève des ressortissants des quatre principales nationalités de la population étrangère établie dans le canton (Italie, Espagne, Portugal, France)<sup>4</sup>.

*Canton de Genève*

*Graphique 2*

#### **Etrangers âgés de 18 ans ou plus résidant dans le canton, selon la date d'arrivée à Genève**

Situation à fin 1992



Pour l'ensemble de la population étrangère âgée de 18 ans ou plus, une trace substantielle des installations dans le canton apparaît depuis 1946 (plus de 150 résidents étrangers de 1992 sont arrivés cette année-là. Auparavant il n'en reste que quelques dizaines, et, pour l'anecdote, à fin 1992, le plus ancien résident étranger s'est établi dans le canton en 1893).

<sup>4</sup> La première date retenue pour les représentations graphiques n'est pas la première année d'immigration de la population concernée, mais l'année à laquelle l'effectif est encore suffisant pour être représenté.

On relève sur le graphique 2, la vague des années 1960-1970, suivie du reflux (moins d'entrées, plus de départs) du milieu de la décennie septante, puis la reprise récente. Il faut noter qu'actuellement la moitié des étrangers (de 18 ans ou plus), toutes nationalités confondues, est arrivée depuis 1981.

*Canton de Genève*

*Tableau 1*

**Etrangers âgés de 18 ans ou plus résidant dans le canton, selon la nationalité**

Situation à fin 1992

	Italiens	Espagnols	Portugais	Français	Autres	Total
Total	27 626	22 278	24 236	17 810	51 721	143 671
Agés de 18 ans ou +	22 923	17 412	17 063	15 443	40 724	113 565
dont résidant à Genève depuis 10 ans	19 384	12 146	2 331	10 334	15 731	59 926

Source : OCP - OCSTAT (Genève)

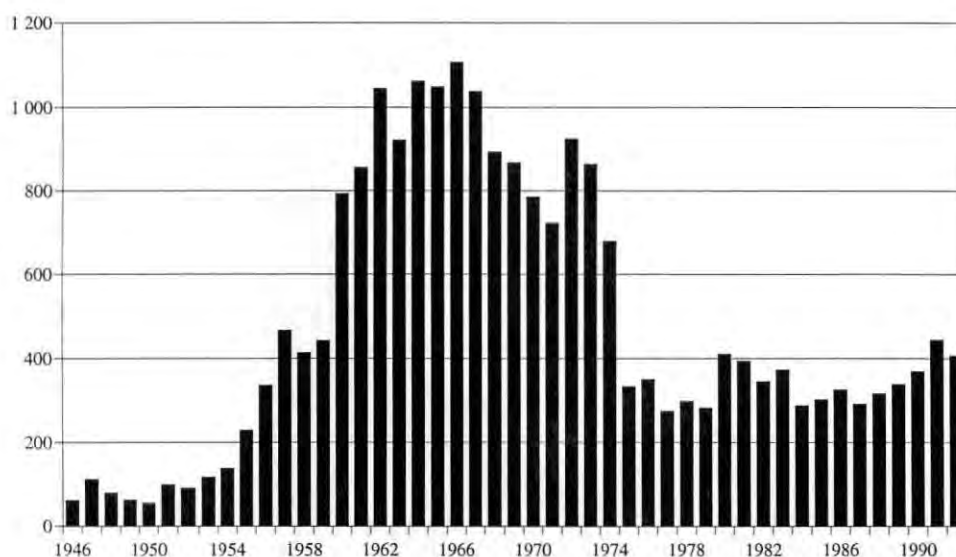
Voyons maintenant le profil des arrivées à Genève de la communauté étrangère qui reste encore la plus nombreuse.

*Canton de Genève*

*Graphique 3*

**Italiens âgés de 18 ans ou plus résidant dans le canton, selon la date d'arrivée à Genève**

Situation à fin 1992



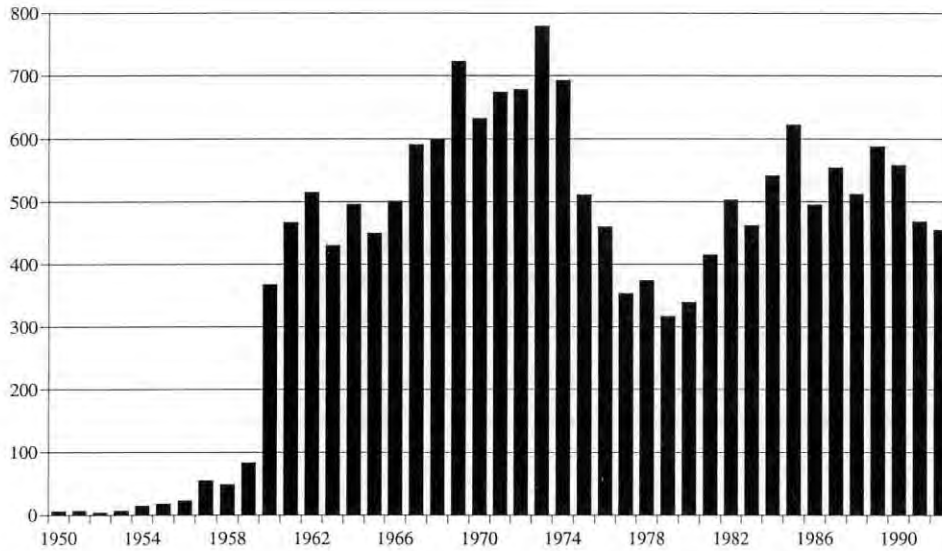
La grande majorité des Italiens, âgés de 18 ans ou plus, résidant à Genève à fin 1992 se sont installés dans le canton il y a dix ans au moins (85 % étaient présents en 1982 et auraient ainsi pu exercer les droits politiques). La moitié de la colonie italienne était déjà établie sur territoire genevois en 1968. On peut d'ailleurs remarquer sur le graphique 3 le solde des entrées massives concentré entre le début des années 1960 et la moitié des années 1970. Depuis lors, le nombre de résidents italiens se stabilisant, il fluctue entre 200 et 400 annuellement.

Canton de Genève

Graphique 4

**Espagnols âgés de 18 ans ou plus résidant dans le canton, selon la date d'arrivée à Genève**

Situation à fin 1992



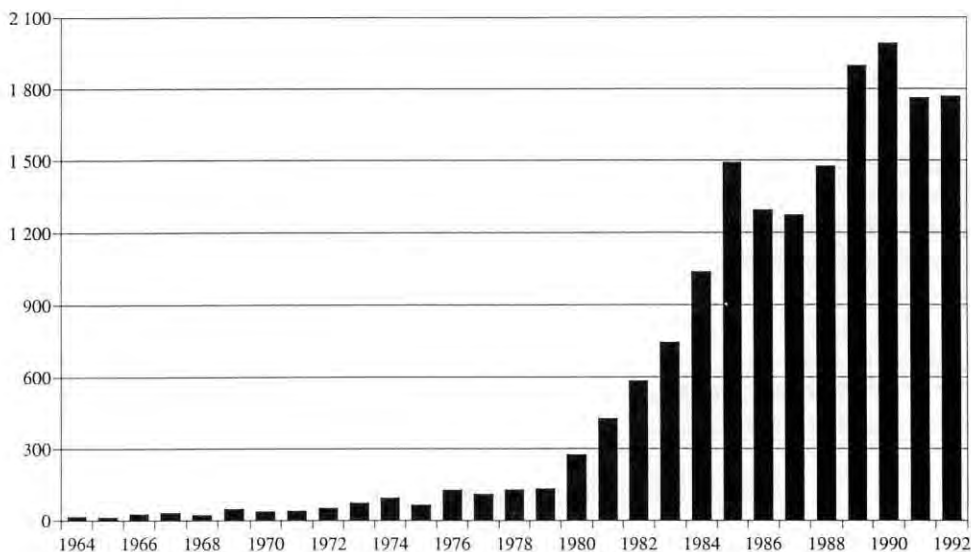
La formation de la communauté espagnole adulte (18 ans ou plus) établie à Genève à fin 1992 connaît deux moments forts. Tout d'abord, une vague d'arrivées analogue à la vague italienne de 1960 à la mi-septante. Mais, contrairement à la population italienne, dont l'établissement, après le reflux de 1975 à 1980, demeurera à un nouveau palier nettement plus bas, l'installation espagnole reprend dès le début 1980, quoiqu'avec moins de vigueur que précédemment. La moitié de la population résidante espagnole de 1992 était déjà présente en 1974 et, si l'on se réfère aux conditions du projet de loi (10 ans de résidence), environ 70 % des Espagnols de 18 ans répondaient aux critères de l'initiative à fin 1992.

Canton de Genève

Graphique 5

**Portugais âgés de 18 ans ou plus résidant dans le canton, selon la date d'arrivée à Genève**

Situation à fin 1992



Les Portugais, tous âges confondus, forment, à fin 1992, numériquement, la deuxième population étrangère du canton, avec un total de 24 236 résidents (immédiatement après les Italiens).

Si l'on ne tient compte que des adultes de 18 ans ou plus concernés par l'initiative, leur nombre se réduit alors à 17 063, donc bien en retrait des résidents italiens (22 923) et devancé de peu par les Espagnols (17 412).

Mais, quoique nombreuse, la communauté portugaise du canton est de formation récente et, si l'on applique la règle des 10 ans de résidence, moins de 14 % des Portugais établis à Genève à fin 1992 auraient été touchés par l'octroi des droits politiques selon l'initiative (contre, rappelons-le, près de 85 % des Italiens et 70 % des Espagnols).

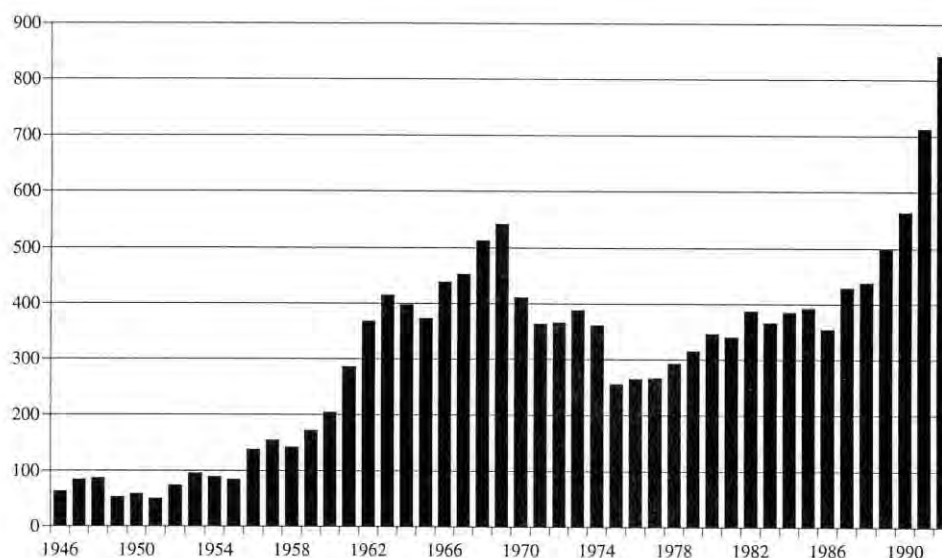
La moitié des adultes portugais (18 ans ou plus) sont entrés dans le canton après 1987. On peut d'ailleurs relever la progression extrêmement rapide des arrivées portugaises depuis les années quatre-vingt et le niveau élevé atteint à leur apogée : près de 2 000 nouveaux établissements en 1990.

Canton de Genève

Graphique 6

### Français âgés de 18 ans ou plus résidant dans le canton, selon la date d'arrivée à Genève

Situation à fin 1992



La France, pays frontalier, a depuis toujours entretenu des rapports privilégiés avec le canton. Il apparaît donc tout à fait naturel qu'à fin 1992, les plus anciens résidents étrangers du canton soient de nationalité française. Au 31.12.1992 onze ressortissants français arrivés (ou nés) à Genève au siècle dernier (entre 1893 et 1899) vivaient encore dans le canton.

Mis à part ce point particulier, le rythme général de la venue des Français à Genève a aussi été influencé par les cycles du développement économique du canton et l'on retrouve la trace de la grande vague migratoire de la décennie soixante, son retrait, puis, contrairement aux installations italiennes, une reprise au milieu des années quatre-vingt.

Si l'on se replace dans le cadre du projet de loi sur les droits politiques des étrangers âgés de 18 ans révolus, les deux tiers des Français établis à Genève à fin 1992 auraient pu devenir électeurs si l'initiative avait été acceptée.



Canton de Genève

Tableau 2

## Etrangers résidant dans le canton de Genève à fin 1992, selon la date d'arrivée

Résidents âgés de 18 ans ou plus

Date d'arrivée à Genève	Nombre d'années	Etrangers en nombres absolus					Etrangers en pour cent cumulés				
		Total	Italiens	Espagnols	Portugais	Français	Total	Italiens	Espagnols	Portugais	Français
1893 - 1945	47 - 99	1 171	395	4	-	641	1,0	1,7	0,0	-	4,2
1946	46	150	62	1	-	63	1,2	2,0	0,0	-	4,6
1947	45	237	112	1	-	84	1,4	2,5	0,0	-	5,1
1948	44	216	79	3	-	87	1,6	2,8	0,1	-	5,7
1949	43	175	63	3	-	53	1,7	3,1	0,1	-	6,0
1950	42	155	55	6	1	58	1,9	3,3	0,1	0,0	6,4
1951	41	197	99	7	-	50	2,0	3,8	0,1	-	6,7
1952	40	223	91	4	-	74	2,2	4,2	0,2	-	7,2
1953	39	258	117	7	-	95	2,4	4,7	0,2	-	7,8
1954	38	323	138	15	-	89	2,7	5,3	0,3	-	8,4
1955	37	412	229	18	-	84	3,1	6,3	0,4	-	8,9
1956	36	616	336	23	-	138	3,6	7,7	0,5	-	9,8
1957	35	863	467	55	2	154	4,4	9,8	0,8	0,0	10,8
1958	34	763	414	49	5	142	5,1	11,6	1,1	0,0	11,7
1959	33	888	443	83	1	172	5,9	13,5	1,6	0,0	12,8
1960	32	1 583	793	367	1	204	7,2	17,0	3,7	0,1	14,2
1961	31	1 913	856	467	3	286	8,9	20,7	6,4	0,1	16,0
1962	30	2 298	1 043	515	7	368	11,0	25,3	9,3	0,1	18,4
1963	29	2 083	921	430	16	415	12,8	29,3	11,8	0,2	21,1
1964	28	2 279	1 060	496	15	397	14,8	33,9	14,7	0,3	23,7
1965	27	2 184	1 047	450	13	373	16,7	38,5	17,3	0,4	26,1
1966	26	2 446	1 106	501	27	439	18,9	43,3	20,1	0,5	28,9
1967	25	2 514	1 036	591	32	453	21,1	47,8	23,5	0,7	31,9
1968	24	2 553	893	599	22	513	23,3	51,7	27,0	0,8	35,2
1969	23	2 675	867	723	47	541	25,7	55,5	31,1	1,1	38,7
1970	22	2 390	785	632	36	411	27,8	58,9	34,7	1,3	41,3
1971	21	2 210	722	674	40	364	29,7	62,1	38,6	1,6	43,7
1972	20	2 517	924	678	51	366	32,0	66,1	42,5	1,9	46,1
1973	19	2 692	864	779	72	388	34,3	69,9	47,0	2,3	48,6
1974	18	2 459	679	693	94	361	36,5	72,8	51,0	2,8	50,9
1975	17	1 659	333	511	65	256	38,0	74,3	53,9	3,2	52,6
1976	16	1 787	350	460	127	265	39,5	75,8	56,5	4,0	54,3
1977	15	1 735	275	353	109	267	41,1	77,0	58,6	4,6	56,0
1978	14	1 942	298	374	128	293	42,8	78,3	60,7	5,4	57,9
1979	13	2 150	282	317	132	315	44,7	79,5	62,5	6,1	60,0
1980	12	2 802	411	339	275	346	47,1	81,3	64,5	7,7	62,2
1981	11	3 192	394	415	426	340	49,9	83,1	66,9	10,2	64,4
<b>1982</b>	<b>10</b>	<b>3 214</b>	<b>345</b>	<b>503</b>	<b>584</b>	<b>387</b>	<b>52,8</b>	<b>84,6</b>	<b>69,8</b>	<b>13,7</b>	<b>66,9</b>
1983	9	3 351	373	462	745	366	55,7	86,2	72,4	18,0	69,3
1984	8	3 496	287	541	1 036	385	58,8	87,4	75,5	24,1	71,8
1985	7	4 179	302	622	1 491	392	62,5	88,8	79,1	32,8	74,3
1986	6	3 818	325	495	1 294	354	65,8	90,2	81,9	40,4	76,6
1987	5	4 200	291	554	1 273	429	69,5	91,4	85,1	47,9	79,4
1988	4	4 839	316	512	1 475	438	73,8	92,8	88,1	56,5	82,2
1989	3	6 165	338	588	1 896	498	79,2	94,3	91,4	67,6	85,4
1990	2	7 011	369	558	1 991	563	85,4	95,9	94,6	79,3	89,1
1991	1	7 825	444	468	1 761	712	92,3	97,8	97,3	89,6	93,7
1992	0	8 481	407	455	1 768	843	99,8	99,6	99,9	100,0	99,2
Inconnue		276	87	11	2	131	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Total</b>		<b>113 565</b>	<b>22 923</b>	<b>17 412</b>	<b>17 063</b>	<b>15 443</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : OCP - OCSTAT (Genève)

### *En guise de conclusion*

De par sa géographie et son histoire, le canton de Genève s'est très tôt ouvert aux échanges avec l'étranger proche ou lointain. Cette pratique donnera naissance à ce que l'on a appelé "l'esprit de Genève" et débouchera, entre autres, sur l'installation et le développement de nombreuses institutions internationales sur sol genevois.

Genève est ainsi devenu le canton suisse abritant la plus forte proportion de résidents étrangers (plus du tiers de sa population en 1992 (37,1 %), assez près du maximum de 42 % atteint en 1913).

De même, la population étrangère du canton représente certainement, grâce à ses nombreux fonctionnaires internationaux, la plus vaste palette de nationalités en Suisse (plus de 150 pays différents).

De ces deux points de vue, nombre et diversité des résidents étrangers, Genève reste un cas à part parmi les cantons confédérés.

En revanche, lorsque l'on examine le profil de l'installation de la population étrangère du canton, on constate qu'il est proche, tant du point de vue de sa composition que du calendrier, du profil suisse.

En effet, il ressort clairement du rapide examen des arrivées à Genève de la population d'origine étrangère que ces flux sont, d'une part, composés majoritairement (près des trois quarts) par quatre nationalités parmi les mieux représentées en Suisse (Italie, Espagne, Portugal, France) et, d'autre part, que le rythme des arrivées correspond aux tendances générales du développement économique. L'immigration étrangère tant à Genève qu'en Suisse étant, dans un premier temps, avant tout celle de travailleurs, elle est, naturellement, liée au développement des emplois. On voit donc chacune des quatre nationalités considérées associée plus spécifiquement à un cycle plutôt qu'à un autre. La vague la plus ancienne est celle en provenance d'Italie qui se stabilise à la moitié des années septante. Elle est suivie de très près par la vague espagnole qui chute à la même époque mais qui reprend vigueur au milieu de la décennie quatre-vingts. A cette époque se développe le flux d'arrivées portugaises qui se trouve encore en phase ascendante en 1992. Le cycle des installations françaises à Genève présente, lui, un profil particulier.

La participation politique des étrangers telle qu'elle était proposée par l'initiative aurait donc été en étroite relation avec le profil de l'établissement des principales communautés nationales sur le sol cantonal.

## Acquisition de la nationalité suisse par des étrangers résidant dans le canton

En complément à la description qui vient d'être faite de la durée de résidence des étrangers dans le canton, il nous a paru utile de dresser le bilan de ceux qui, au cours des douze dernières années, ont acquis la citoyenneté suisse et par conséquent - pour autant qu'ils aient la majorité civique - les droits politiques qui s'y rattachent.

### Vue d'ensemble de 1981 à 1992, à Genève et en Suisse

De 1981 à 1992, près de 20 000 étrangers résidant dans le canton de Genève ont acquis la nationalité suisse. Sur ce nombre, près des 3/4 sont devenus Suisses par *naturalisation* (72,5 %), les *reconnaisances de la citoyenneté suisse*<sup>1</sup> et les *mariages d'étrangères avec des citoyens suisses* intervenant chacun pour plus de 10 % (respectivement 11,7 et 12,7 %) et les *adoptions* pour 3,1 %.

Pour l'ensemble du pays, ce sont plus de 142 000 acquisitions de la nationalité suisse qui ont été enregistrées au cours de la même période. Comparée à celle du canton de Genève, la répartition selon le genre montre que la part des naturalisations y est plus faible (65,2 %) alors que celle des mariages d'étrangères avec un Suisse, plus élevée, concerne près d'un cas sur cinq (18,7 %).

Parmi ces 142 000 "nouveaux Suisses", plus d'un sur sept (13,8 %) réside à Genève au moment de devenir Suisse, soit une proportion sensiblement plus forte que le poids démographique relatif du canton. En effet, ce dernier recensait en moyenne, sur son territoire, 110 000 étrangers (permis B et C) sur un total de près d'un million pour l'ensemble du pays, soit un étranger sur 9 résidant en Suisse (11,0 %).

Genève / Suisse

Tableau 1

### Acquisitions de la nationalité suisse selon le genre<sup>1</sup>

Total 1981-1992

	Etrangers résidant en Suisse		dont étrangers résidant à Genève		GE / CH en %
	Nombre	%	Nombre	%	
Naturalisation	92 709	65,2	14 248	72,5	15,4
• ordinaire	83 431	58,7	13 287	67,7	15,9
• facilitée	8 668	6,1	796	4,0	9,2
• réintégration	610	0,4	165	0,8	27,0
Reconnaissance de la citoyenneté suisse	15 858	11,1	2 292	11,7	14,5
Adoption	7 067	5,0	609	3,1	8,6
Mariage avec un citoyen suisse <sup>2</sup>	26 569	18,7	2 490	12,7	9,4
<b>Total</b>	<b>142 203</b>	<b>100,0</b>	<b>19 639</b>	<b>100,0</b>	<b>13,8</b>

1. Etrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'une autorisation de séjour à l'année.

2. Y compris les mariages de saisonnières avec un citoyen suisse.

Source : Registre central des étrangers (Berne)

<sup>1</sup>Ce mode d'acquisition est lié à l'introduction du nouveau droit de filiation (entrée en vigueur le 1er janvier 1978) et de sa modification (entrée en vigueur le 1er juillet 1985).

### Evolution récente dans le canton

Les trois dernières années se caractérisent par une baisse notable du nombre total d'acquisitions de la nationalité suisse par rapport aux cinq années précédentes : la moyenne annuelle passe de 1 949 entre 1985 et 1989 à 1 245 entre 1990 et 1992. Les raisons de cette évolution sont multiples. On assiste tout d'abord, en 1990 et 1991, à une baisse brutale du nombre de naturalisations, non compensée par la reprise de 1992 (+ 236 naturalisations ordinaires et + 157 naturalisations facilitées par rapport à 1991). Deuxièmement, la révision du droit de filiation, qui provoque, à partir de 1985, une forte demande de reconnaissances de la citoyenneté suisse, ne déploie pratiquement plus d'effet à partir de 1990. Enfin, dès 1992, le mariage d'une étrangère avec un Suisse ne permet plus à celle-là d'obtenir la citoyenneté suisse<sup>2</sup>. Cette baisse du nombre de nouveaux citoyens suisses s'accompagne d'un recul relatif du canton : alors que la part de Genève dans le total des acquisitions de la nationalité suisse s'élevait à 17,4 % en moyenne entre 1987 et 1989, elle n'est plus que de 11,6 % en 1992.

Le taux de naturalisation (mesuré en rapportant le nombre annuel de naturalisations à la population résidante étrangère moyenne) a suivi la même évolution. Egal à 13,5 pour mille en 1989 pour l'ensemble des étrangers et à 17,9 pour les seuls étrangers "établis", il tombe respectivement à 6,9 et 8,2 pour mille en 1991, puis remonte à 9,9 et 11,6 pour mille en 1992.

Canton de Genève

Tableau 2

#### Acquisitions de la nationalité suisse selon le genre, par des étrangers résidant dans le canton<sup>1</sup>

Totaux annuels

	Naturalisations <sup>2</sup>	Reconnaissances de la citoyenneté suisse	Suisses par adoption	Suissesses par mariage	Total
1981	1 282	514	52	181	2 029
1982	1 099	47	60	205	1 411
1983	1 023	20	60	223	1 326
1984	1 042	23	65	261	1 391
1985	1 128	491	48	186	1 853
1986	1 304	599	46	16	1 965
1987	1 331	301	57	489	2 178
1988	1 436	172	46	223	1 877
1989	1 537	57	34	246	1 874
1990	1 006	30	49	220	1 305
1991	838	23	40	230	1 131
1992	1 222	15	52	10 <sup>3</sup>	1 299

1. Etrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'une autorisation de séjour à l'année.

2. Naturalisations ordinaires et facilitées et réintégrations.

3. Ces mariages ont été contractés en 1991 et enregistrés dans la statistique de 1992.

Source : Registre central des étrangers (Berne)

#### Répartition des "nouveaux Suisses" selon le sexe ...

Sur l'ensemble de la période 1981-1992, davantage de femmes (10 867 ou 55,3 %) que d'hommes (8 772 ou 44,7 %) ont acquis le passeport suisse. Parmi les premières, les 3/4 sont devenues Suissesses par naturalisation (63,3 % du total) ou reconnaissance de la citoyenneté suisse (10,7 %) et plus de 1/5 par mariage (22,9 %). Chez les seconds, l'obtention de la nationalité suisse s'effectue dans une très large proportion par naturalisation (84,1 % du total) et dans une moindre mesure par reconnaissance de la citoyenneté suisse (12,8 %). Pour les deux sexes, l'acquisition par adoption intervient pour 3,1 %.

<sup>2</sup>A partir du 1er janvier 1992, le conjoint étranger d'un ressortissant suisse peut faire une demande de naturalisation facilitée, si certaines conditions sont remplies.

... et l'ancienne nationalité

A partir de 1982, nous disposons de données détaillées sur les différents modes d'acquisition de la nationalité suisse (sexe, âge, état matrimonial, ancienne nationalité et lieu de naissance des étrangers devenus Suisses). S'agissant de l'ancienne nationalité, il ressort du tableau 3 que la part des quatre principales communautés étrangères établies dans le canton s'élève à près de 60,0 % du total des acquisitions, tous genres confondus.

Canton de Genève

Tableau 3

Acquisitions de la nationalité suisse selon le genre et l'ancienne nationalité

Totaux 1982-1992

	Naturalisations <sup>1</sup>	Reconnaissances de la citoyenneté suisse	Suisses par adoption	Suissesses par mariage	Total
Espagne	1 884	71	8	295	2 258
France	2 414	679	37	606	3 736
Italie	3 111	226	9	362	3 708
Portugal	133	28	7	84	252
Autres pays	5 283	655	496	952	7 386
<b>Total</b>	<b>12 825</b>	<b>1 659</b>	<b>557</b>	<b>2 299</b>	<b>17 340</b>

1. Naturalisations ordinaires et facilitées et réintégrations.

Source : Registre central des étrangers (Berne)

Les Français et les Italiens représentent plus de 1/5 du total des étrangers devenus Suisses (respectivement 21,5 % et 21,4 %), les Espagnols interviennent pour 13,0 % et les Portugais pour 1,5 % seulement. Ces chiffres s'inscrivent dans la suite logique des arrivées dans le canton. Ainsi, la plupart des Portugais ne remplissent pas les conditions de naturalisation<sup>3</sup> : à fin 1992, seuls 7,7 % d'entre eux résident à Genève depuis au moins 12 ans.

Il en va autrement des Italiens (81,3 % étaient déjà là en 1980), des Espagnols (64,5 %) et des Français (62,2 %). Relevons encore que parmi les 12 825 étrangers naturalisés par le canton, près de 70,0 % sont originaires d'un pays membre de la CEE (69,6 %) et que, d'autre part, près de la moitié sont nés en Suisse (44,7 %) et/ou sont âgés de moins de 20 ans (44,2 %).

Les effets de la nouvelle législation en matière d'acquisition et de perte de la nationalité suisse

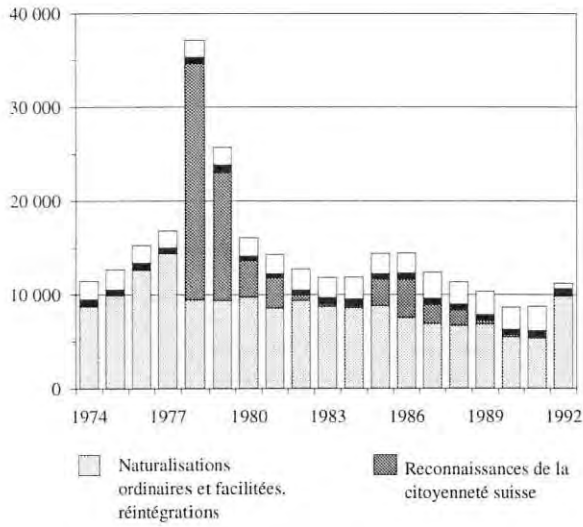
Commentant les modifications de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité (LN), entrées en vigueur le 1er janvier 1992, l'Office fédéral des étrangers note, dans sa brochure *Les étrangers en Suisse*, qu'«à fin 1991, on dénombrait environ 83 000 étrangers qui avaient une ressortissante suisse pour épouse. Il va sans dire que plusieurs dizaines de milliers d'étrangers mariés depuis trois ans ou plus à des Suissesses et remplissant les conditions relatives à la durée du séjour en Suisse de plusieurs années feront usage de la nouvelle réglementation et présenteront donc une demande

<sup>3</sup>La législation précise qu'il est nécessaire d'avoir habité la Suisse pendant 12 ans. Les époux étrangers de ressortissants suisses et les étrangers qui ont grandi en Suisse jouissent de conditions de faveur; le temps passé en communauté conjugale avec une Suissesse et le temps passé en Suisse pour un jeune entre l'âge de 10 et 20 ans comptent double.

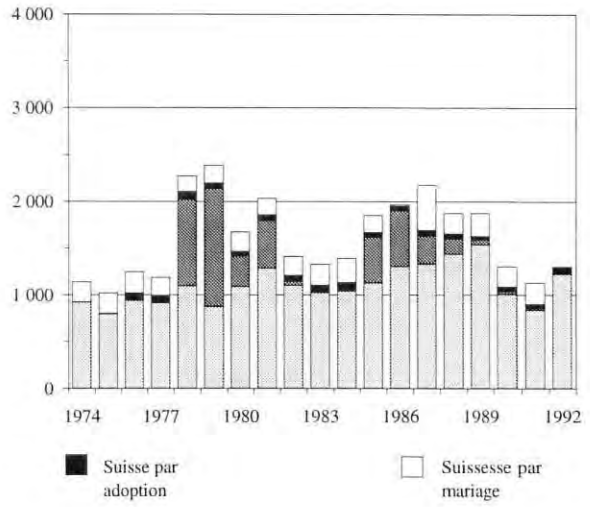
Acquisitions de la nationalité suisse, selon le genre

Graphique 1

Suisse



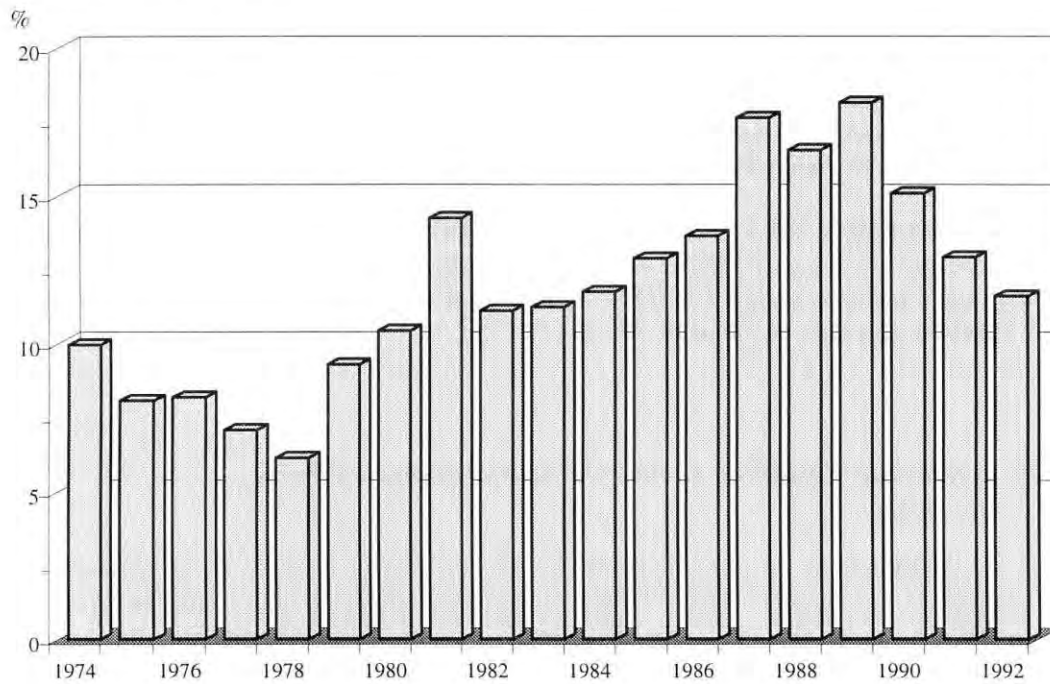
Genève



Acquisitions de la nationalité suisse

Graphique 2

Genève en pour-cent de la Suisse



de naturalisation facilitée aux autorités compétentes. Cela signifie qu'il faut s'attendre, dans un proche avenir, à un nombre de ces demandes situé entre 30 000 et 40 000».

Au cours de la première année de mise en application de la nouvelle législation, 4 237 étrangers ayant une Suisseuse pour épouse ont bénéficié d'une naturalisation facilitée, alors que seulement 181 étrangères mariées à un ressortissant suisse ont pu profiter de ces mêmes dispositions. En 1991, seuls 133 hommes et 152 femmes avaient acquis la nationalité suisse par naturalisation facilitée. A Genève, on observe également une augmentation des naturalisations facilitées parmi les étrangers, mais de moindre importance, de 7 en 1991 à 160 en 1992 pour les hommes, de 15 à 19 pour les femmes.

## Bibliographie

*Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse*, du 29 septembre 1952 (Etat le 1er janvier 1992).

REGISTRE CENTRAL DES ETRANGERS. *Les étrangers en Suisse, effectifs*, Bulletin d'information statistique n° 2 de décembre 1992, Berne, Office fédéral des étrangers, août 1993 (108 pages).

PAULI Pierre. *L'acquisition de la nationalité suisse dans le canton de Genève*, Aspects statistiques n° 84, Genève, Service cantonal de statistique, mai 1991 (26 pages).

# Collection "Aspects statistiques"

## Derniers numéros parus

---

- N° 82 **Mars 1991**  
Economie genevoise : rétrospective 1990
- N° 83 **Mai 1991**  
RFE 1985 : 10. La dépendance économique à Genève
- N° 84 **Mai 1991**  
L'acquisition de la nationalité suisse dans le canton de Genève
- N° 85 **Juin 1991**  
Evolution et niveau des loyers à Genève; situation à fin 1990
- N° 86 **Février 1992**  
Economie genevoise : rétrospective 1991
- N° 87 **Janvier 1992**  
Bénéfice imposable des sociétés de capitaux à Genève  
Evolution des dépenses publiques du canton de Genève et de ses communes selon une optique fonctionnelle
- N° 88 **Octobre 1992**  
Transports et pendulaires à Genève : résultats de deux enquêtes
- N° 89 **Décembre 1992**  
Mélanges démographiques
- N° 90 **Décembre 1992**  
La structure des salaires à Genève en octobre 1991
- N° 91 **Mars 1993**  
Economie genevoise : rétrospective 1992
- N° 92 **Juillet 1993**  
L'enquête suisse sur la population active de 1991 : quelques résultats pour le canton de Genève
- N° 93 **Novembre 1993**  
Mélanges démographiques

## Liste complète des numéros parus

---

Disponible sur demande

## Prix 1993

---

Ce numéro	10 F
Abonnement annuel (6 à 8 numéros par an)	40 F
Abonnement combiné	80 F
Abonnement général	250 F

## Renseignements et commandes

---

Téléphone : 022 / 787 67 07  
Télécopieur : 022 / 736 29 45



# Publications de l'Office cantonal de la statistique

## Données générales

---

### **Annuaire statistique**

Environ 340 pages, parution vers la fin du mois d'octobre; recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton de Genève et ses communes

### **Mémento statistique**

Dépliant annuel paraissant en mai (gratuit)

### **Bulletin statistique**

Bulletin mensuel de 8 pages, complété d'une feuille trimestrielle de données suisses et d'un cahier récapitulatif paraissant en mars

## Données commentées, analyses

---

Quatre séries identifiables par leur couleur

### **Aspects statistiques**

Couleur bleue, 4 à 6 numéros par an; série consacrée à la présentation commentée et illustrée de sujets divers traités périodiquement ou d'études ponctuelles. Dans cette série paraît chaque année, au début mars, une rétrospective sur l'économie genevoise

### **Données statistiques**

Couleur jaune, 8 à 10 numéros par an; série permettant la diffusion rapide de résultats statistiques sous la forme de tableaux brièvement commentés

### **Etudes et documents**

Couleur rouge, diffusion par souscription; documents techniques ou données statistiques ayant valeur d'archives

### **Reflets conjoncturels**

Couleur brune; trimestriel traitant de la conjoncture économique à Genève

## Feuilles périodiques diverses

---

### **Marche des affaires**

Feuilles de couleur orange

*Industrie* : résultats du test conjoncturel; feuille mensuelle avec complément trimestriel

*Hôtellerie* : résultats du test conjoncturel; feuille trimestrielle

*Construction* : résultats de l'enquête sur l'activité de la construction et choix d'indicateurs conjoncturels complémentaires; feuille trimestrielle

### **Indice genevois des prix de la construction de logements**

Recueil de tableaux, avec commentaires, couleur turquoise, paraissant début juin

### **Indices des prix à la consommation**

Feuille mensuelle, couleur violette; tableaux sur les indices suisses et genevois, avec commentaires sur l'indice genevois